



LA COURSE DE LA PISTOLE

Course pédestre de 5 et 10 kms



BRIGNOLES

Gratuit

Samedi 16 septembre 2023 à Brignoles
→ **Départ 17h**

Licence FFA n°
(Compétition, loisirs ou Running Pass)

Certificat médical (moins d'un an)
(ou photocopie)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Année de naissance :

Catégorie :

Club :

Sexe : M F

Tél : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MOINS DE 18 ANS

J'autorise mon fils, ma fille mineur(e) à participer à l'épreuve pédestre mentionnée en tête de ce bulletin d'inscription et m'engage à fournir un certificat médical d'aptitude à la course à pied de moins de 6 mois.

M. ou Mme

Date : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Signature →

RÈGLEMENT DE LA COURSE DE LA PISTOLE

L'inscription à la course de la Pistolet implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement :

Art.1 - La course est gratuite

Art.2 - La course est placée sous l'égide de la Ville de Brignoles.

Art.3 - Le parcours est goudronné et il se situe dans le centre ancien et le centre-ville.

Il comprend 2 boucles de 2,5 kms pour la course de 5 kms et 4 boucles de 2,5 kms pour la course de 10 kms. Un plan sera affiché au départ.

Le départ s'effectuera à **17h**. Un briefing obligatoire et un pointage auront lieu à 16h45 sur la ligne de départ.

Art.4 - Épreuves de 5 kms et 10 kms à allure libre ouverte aux juniors, espoirs, seniors, vétérans, hommes et femmes, licenciés ou non.

Art.5 - En fonction des consignes sanitaires nationales en vigueur au moment de l'évènement, un protocole sanitaire sera appliqué.

Art.6 - L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve après avoir expressément averti le participant.

Art.7 - Seule la licence FFA peut être présentée. Pour les licenciés des autres fédérations et les non licenciés un certificat médical d'aptitude à la course à pied datant de moins d'un an est obligatoire.

Il est conseillé à chaque coureur non licencié de souscrire un contrat d'assurance individuel accident.

Art.8 - L'organisation décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats ou postérieurs à la course qui pourraient survenir aux concurrents du fait de leur participation à l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accidents consécutifs à un mauvais état de santé (certificat médical obligatoire)

Art.9 - Une assurance responsabilité civile est souscrite par les organisateurs.

Art.10 - Les bulletins d'inscription pourront être retirés à la Maison des Services Publics et à l'accueil de la mairie et téléchargeables sur le site brignoles.fr.

Les inscriptions pourront être prises :

→ par téléphone : 04 98 05 16 72

→ par e-mail : sports@brignoles.fr

Ou sur place le jour de la course à partir de **15h**. Les dossards seront à retirer le 16 septembre 2023 entre 15h et 16h. Ils devront être portés en évidence et visibles pendant la course. Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte.

Art.11 - Un poste de ravitaillement sera présent jardin Charles-Gaou.

Art.12 - Les secours seront assurés par un médecin et des secouristes. La sécurité sera assurée par des agents de la police municipale et des signaleurs le long du parcours.

Art.13 - Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation pour l'utilisation faite de son image.

Art.14 - L'organisation ne peut être tenue responsable des fausses déclarations mentionnées sur les bulletins d'inscription.

Art.15 - Il sera établi un classement "scratch" et par catégories hommes et femmes.

Art.16 - La remise des prix se fera à partir de 19h.
→ Coupes aux trois premiers au Scratch homme et femme pour les 5 et les 10 Kms.

→ Médaille de la course aux premiers de chaque catégorie hommes et femmes (sans cumul) pour les 5 et 10 Kms.

→ Petits sacs avec ravitaillement pour tous les participants à l'arrivée.

→ Le Challenge du Nombre récompensera l'association la plus nombreuse (coureurs et signaleurs compris).

BRIGNOLES FR

